

Canada  
Province de Québec  
M.R.C. Lac-Saint-Jean-Est  
MUNICIPALITÉ DE L'ASCENSION-DE-NOTRE-SEIGNEUR

L'Ascension-de-Notre-Seigneur, le 9 janvier 2017.

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil municipal de l'Ascension-de-Notre-Seigneur, tenue lundi le 9 janvier 2017 à dix-neuf heures trente (19h30), à la salle du conseil du Centre communautaire, sous la présidence de M. Louis Ouellet, maire.

Sont aussi présents les membres du conseil suivants :

M. Louis Harvey, conseiller au district no 1;  
M. Jean Tremblay, conseiller au district no 2;  
M<sup>me</sup> Nathalie Larouche, conseillère au district no 3;  
M<sup>me</sup> Lise Blackburn, conseillère au district no 4;  
M<sup>me</sup> Nellie Fleury, conseillère au district no 5.

Assiste également à cette session :

M. Normand Desgagné, directeur général et secrétaire-trésorier.

Est absent :

M. Michel Harvey, conseiller au district no 6.

Ordre du jour

**ORDRE DU JOUR**

- 1.0 Mot de bienvenue;
- 2.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour;
- 3.0 Approbation des minutes de la séance ordinaire du 5 décembre 2016 et des séances spéciales du 19 décembre 2016;
- 4.0 Approbation des comptes pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 décembre 2016;
- 5.0 Lecture de la correspondance;
- 6.0 Rapport des comités;
- 7.0 Adoption du règlement n<sup>o</sup>: 2016-428 ayant pour objet de décréter l'exécution des travaux d'infrastructures d'aqueduc, d'égout sanitaire et de chaussée de la 1<sup>ière</sup> Rue (segment 8) entre la 3<sup>ième</sup> et la 4<sup>ième</sup> Avenue ouest ainsi que la 5<sup>ième</sup> Avenue Est sur une longueur de 308 mètres au montant de 889 132\$ ainsi qu'un emprunt du même montant;
- 8.0 Autorisation d'aller en appel d'offres public sur le site du SE@O – Réfection des infrastructures de la 1<sup>ière</sup> Rue (segment 8) entre la 3<sup>ième</sup> et la 4<sup>ième</sup> Avenue ouest ainsi que la 5<sup>ième</sup> Avenue Est ;
- 9.0 Autorisation d'aller en appel d'offres public sur le site du SE@O – Rénovation de l'aréna municipal;
- 10.0 Programme TECQ 2014-2018 Stratégie québécoise d'eau potable, admissibilité des compteurs d'eau - Mandat MRC Lac St-Jean-Est, développement d'un argumentaire par le service de génie civil;
- 11.0 Autorisation de signataire - Contrat d'exécution de l'œuvre d'art;
- 12.0 Autorisation de signataire - Entente de contribution non remboursable selon le Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150<sup>ième</sup>;

- 13.0 Services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé de l'UMQ;
- 14.0 Acceptation de la dérogation mineure de M. Maxime Villeneuve en regard de la propriété située au 1330, 2<sup>ième</sup> Rue Est;
- 15.0 Appui et adhésion à ``Alliance Forêt Boréale``;
- 16.0 Contribution au transport adapté de Lac St-Jean-Est 2017;
- 17.0 Résidence Le Villageois – Gestion administrative;
- 18.0 Subvention Office municipal d'habitation (OMH) – 1<sup>er</sup> versement 2017;
- 19.0 Compensation pour le service d'éclairage des chemins privés en vertu de l'article 10.1 du protocole d'entente;
- 20.0 Autorisation des versements prévus au tableau des cotisations et contributions année 2017;
- 21.0 Octroi de subvention à divers organismes;
- 22.0 Rapport mensuel du Maire;
- 23.0 Affaires nouvelles:
  - 23.01
  - 23.02
  - 23.03
- 24.0 Période de questions des citoyens;
- 25.0 Levée de la séance ordinaire.

Mot de  
bienvenue

### **MOT DE BIENVENUE**

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes, observe un court moment de silence, et après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la séance ordinaire.

Lecture et  
adoption de  
l'ordre du jour

### **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Après la lecture de l'ordre du jour faite par le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur le maire demande son adoption.

#### **R. 2017-001**

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean Tremblay,

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Louis Harvey,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

Que l'ordre du jour soit adopté tel que lu par le directeur général et secrétaire-trésorier.

Il est également convenu de laisser ouvert l'item "Affaires nouvelles".

**Adoptée**

Approbation  
des minutes de  
la séance  
ordinaire du 5  
décembre 2016  
et des séances  
spéciales du 19  
décembre 2016

**APPROBATION DES MINUTES DE LA SÉANCE ORDINAIRE  
DU 5 DÉCEMBRE 2016 ET DES SÉANCES SPÉCIALES DU 19 DÉCEMBRE  
2016**

**R. 2017-002**

**APPROBATION DES MINUTES DE LA SÉANCE ORDINAIRE  
DU 5 DÉCEMBRE 2016 ET DES SÉANCES SPÉCIALES DU 19 DÉCEMBRE  
2016**

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Nellie Fleury,

APPUYÉE par Madame la conseillère Nathalie Larouche,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

Que les minutes de la séance ordinaire du 5 décembre 2016 et des séances  
spéciales du 19 décembre 2016 soient adoptées telles que rédigées par le  
directeur général et secrétaire-trésorier.

**Adoptée**

Approbation  
des comptes  
pour la période  
du 1<sup>er</sup> au 31 dé-  
cembre  
2016

**APPROBATION DES COMPTES POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> AU  
31 DÉCEMBRE 2016**

**R. 2017-003**

**APPROBATION DES COMPTES POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> AU  
31 DÉCEMBRE 2016**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Louis Harvey,

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

D'approuver la liste des comptes à payer pour la période du 1<sup>er</sup> au  
31 décembre 2016 au montant de 145 434.41 \$.

D'approuver la liste des comptes déjà payés pour la période du 1<sup>er</sup> au  
31 décembre 2016 au montant de 30 063.39 \$.

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à payer lesdits  
comptes à payer au montant de 145 434.41 \$.

**Adoptée**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je, soussigné, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les  
comptes mentionnés dans la résolution numéro R. 2017-003.

Signé, ce 9 janvier 2016.

\_\_\_\_\_  
Normand Desgagné,  
Directeur général et secrétaire-trésorier

Lecture de la correspondance

## LECTURE DE LA CORRESPONDANCE.

- 1.0 Reçu le 9 décembre 2016, de Mme Jacqueline Blanchette, technicienne en administration de la Commission municipale du Québec, une correspondance à l'effet que Fondation Jardin Scullion doit, afin d'obtenir la confirmation de la reconnaissance du 5 décembre 2007, faire la démonstration à la Commission que les conditions prévues à la Loi sur la fiscalité municipale sont toujours remplies d'ici au 30 janvier 2017.
- 2.0 Reçu le 22 décembre 2017, de Mme Mélanie Hovington, responsable informatique et développement, du Réseau Biblio, la convention signée pour le projet de transformation des chutes à livres.
- 3.0 Reçu le 28 décembre 2016, de Mme Sabrina Marino, directrice du vieillissement actif par intérim du Ministère de la famille, Secrétariat aux aînés, une correspondance nous informant que notre projet d'aménagement d'un parc Urbain intergénérationnel déposé le 8 mai 2015 n'a pas été retenu pour l'obtention d'une aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités-Municipalité amie des aînés.
- 4.0 Reçu le 29 décembre 2016, de M. Daniel Pedneault, conseiller principal du Développement économique Canada, Saguenay-Lac-St-Jean, la confirmation d'une aide financière de 89 260\$ pour l'amélioration de l'aréna municipal.

Rapport des comités

## RAPPORT DES COMITÉS

Les élus municipaux donnent des comptes-rendus des comités auxquels ils sont attitrés.

Adoption du règlement n°: 2016-428 ayant pour objet de décréter l'exécution des travaux d'infrastructure s d'aqueduc, d'égout sanitaire et de chaussée de la 1<sup>ière</sup> Rue (segment 8) entre la 3<sup>ième</sup> et la 4<sup>ième</sup> Avenue ouest ainsi que la 5<sup>ième</sup> Avenue Est sur une longueur de 308 mètres au montant de 889 132\$ ainsi qu'un emprunt du même montant

**ADOPTION DU RÈGLEMENT N°: 2016-428 AYANT POUR OBJET DE DÉCRÉTER L'EXÉCUTION DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES D'AQUEDUC, D'ÉGOÛT SANITAIRE ET DE CHAUSSÉE DE LA 1<sup>ÈRE</sup> RUE (SEGMENT 8) ENTRE LA 3<sup>ÈME</sup> ET LA 4<sup>ÈME</sup> AVENUE OUEST AINSI QUE LA 5<sup>ÈME</sup> AVENUE EST SUR UNE LONGUEUR DE 308 MÈTRES AU MONTANT DE 889 132\$ AINSI QU'UN EMPRUNT DU MÊME MONTANT**

### RÈGLEMENT # 2016-428

**Ayant pour objet de décréter l'exécution des travaux d'infrastructure d'aqueduc, d'égout sanitaire et de chaussée de la 1<sup>ière</sup> Rue (segment 8) entre la 3<sup>ième</sup> et la 4<sup>ième</sup> Avenue Ouest ainsi que la 5<sup>ième</sup> Avenue Est sur une longueur de 308 mètres au montant de 889 132\$ ainsi qu'un emprunt du même montant.**

#### R. 2017- 004

ATTENDU que les travaux de réfection de la 1<sup>ière</sup> Rue (segment 8) entre la 3<sup>ième</sup> et la 4<sup>ième</sup> Avenue Ouest ainsi que la 5<sup>ième</sup> Avenue Est sur une longueur de 308 mètres représentent une somme de 889 132\$;

ATTENDU la confirmation du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire du versement à la municipalité de l'Ascension-de-Notre-Seigneur d'un montant de 882 247,00\$ provenant d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du Québec, datée du 25 août 2014 afin d'effectuer des travaux de réfection des infrastructures municipales;

- ATTENDU que la municipalité de l'Ascension-de-Notre-Seigneur désire affecter une somme de 550 220,00\$ qu'elle recevra dans le cadre dudit programme au cours des cinq prochaines années pour réduire le coût de l'emprunt;
- ATTENDU que les fonds généraux de la municipalité sont insuffisants pour payer les sommes prévues pour lesdits travaux d'infrastructure et de pavage de la 1<sup>ière</sup> Rue (segment 8) et de la 5<sup>ème</sup> Avenue Est ;
- ATTENDU que pour payer le coût des travaux décrétés au présent règlement, un emprunt remboursable sur vingt ans est nécessaire;
- ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de l'Ascension-de-Notre-Seigneur tenue le 7 novembre 2016;

POUR CES MOTIFS:

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Nellie Fleury,

APPUYÉE par Madame la conseillère Lise Blackburn,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

À ces causes, le conseil de la municipalité de l'Ascension-de-Notre-Seigneur décrète ce qui suit :

#### **ARTICLE 1**

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante comme si ici au long récit.

#### **ARTICLE 2**

Le conseil est autorisé à effectuer les travaux d'infrastructure d'aqueduc, d'égout sanitaire et de chaussée de la 1<sup>ière</sup> Rue (segment 8) sur une longueur de 210 mètres et de la 5<sup>ème</sup> avenue Est sur une longueur de 98 mètres pour une somme de 889 132\$ selon les plans et devis préparés par la firme Cegertec WorleyParsons, portant les numéros 30428-IC-RE-0001, incluant les frais, les taxes et les imprévus, tel qu'il appert de l'estimé détaillé préparé également par la firme Cegertec WorleyParsons, lesquels font partie intégrante du présent règlement comme annexe « A ».

#### **ARTICLE 3**

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 889 132\$ pour les fins du présent règlement.

#### **ARTICLE 4**

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 889 132\$ sur une période de vingt ans.

#### **ARTICLE 5**

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale, à un taux suffisant, d'après leur valeur, telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

## **ARTICLE 6**

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

## **ARTICLE 7**

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement ou à recevoir dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec tel que confirmé dans la correspondance du 25 août 2014 signée par M. Pierre Moreau, ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire faisant partie intégrante dudit règlement comme étant l'annexe « C ».

Le conseil affecte également au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspond au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention lorsqu'il s'agit d'une diminution du terme décrété au présent règlement.

## **ARTICLE 8**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

---

LOUIS OUELLET,  
Maire

---

NORMAND DESGAGNÉ,  
Directeur général et secrétaire-trésorier

Avis de motion : 7 novembre 2016  
Adoption : 9 janvier 2017  
Approbation des personnes habiles à voter : 30 janvier 2017  
Approbation du MAMOT :  
Publication :

Autorisation d'aller en appel d'offres public sur le site du SE@O – Réfection des infrastructures de la 1<sup>ière</sup> Rue (segment 8) entre la 3<sup>ième</sup> et la 4<sup>ième</sup> avenue Ouest ainsi que la 5<sup>ième</sup> avenue Est

**AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES PUBLIC SUR LE SITE DU SE@O – RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES DE LA 1<sup>ÈRE</sup> RUE (SEGMENT 8) ENTRE LA 3<sup>ÈME</sup> ET LA 4<sup>ÈME</sup> AVENUE OUEST AINSI QUE LA 5<sup>ÈME</sup> AVENUE EST**

**R. 2017-005**

**AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES PUBLIC SUR LE SITE DU SE@O – RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES DE LA 1<sup>ÈRE</sup> RUE (SEGMENT 8) ENTRE LA 3<sup>ÈME</sup> ET LA 4<sup>ÈME</sup> AVENUE OUEST AINSI QUE LA 5<sup>ÈME</sup> AVENUE EST**

Monsieur le conseiller Jean Tremblay propose, appuyé par Madame la conseillère Nellie Fleury, d'autoriser Monsieur Normand Desgagné, directeur général et secrétaire-trésorier à aller en appel d'offres publics sur le site du système électronique d'appel d'offres (SE@O) pour les travaux de réfection des infrastructures de la 1<sup>ière</sup> Rue (segment 8) entre la 3<sup>ième</sup> et la 4<sup>ième</sup> Avenue Ouest ainsi que la 5<sup>ième</sup> Avenue Est

**Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil municipal**

Autorisation d'aller en appel d'offres public sur le site du SE@O – Rénovation de l'aréna municipal

**AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES PUBLIC SUR LE SITE DU SE@O – RÉNOVATION DE L'ARÉNA MUNICIPAL**

**R. 2017-006**

**AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES PUBLIC SUR LE SITE DU SE@O – RÉNOVATION DE L'ARÉNA MUNICIPAL**

Madame la conseillère Lise Blackburn propose, appuyée par Monsieur le conseiller Louis Harvey, d'autoriser Monsieur Normand Desgagné, directeur général et secrétaire-trésorier à aller en appel d'offres publics sur le site du système électronique d'appel d'offres (SE@O) pour les travaux de rénovation de l'aréna municipal.

**Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil municipal**

Programme TECQ 2014-2018 Stratégie québécoise d'eau potable, admissibilité des compteurs d'eau - Mandat MRC Lac St-Jean-Est, développement d'un argumentaire par le service de génie civil

**PROGRAMME TECQ 2014-2018 STRATÉGIE QUÉBÉCOISE D'EAU POTABLE, ADMISSIBILITÉ DES COMPTEURS D'EAU - MANDAT MRC LAC ST-JEAN-EST, DÉVELOPPEMENT D'UN ARGUMENTAIRE PAR LE SERVICE DE GÉNIE CIVIL**

**R. 2017-007**

**PROGRAMME TECQ 2014-2018 STRATÉGIE QUÉBÉCOISE D'EAU POTABLE, ADMISSIBILITÉ DES COMPTEURS D'EAU - MANDAT MRC LAC ST-JEAN-EST, DÉVELOPPEMENT D'UN ARGUMENTAIRE PAR LE SERVICE DE GÉNIE CIVIL**

Madame la conseillère Nellie Fleury propose, appuyée par Madame la conseillère Lise Blackburn que le conseil municipal de L'Ascension de Notre-Seigneur adresse à la direction générale de la MRC de Lac St-Jean-Est qu'un argumentaire soit développer par le service de génie civil afin de rendre admissible l'installation de compteur d'eau pour les résidences, les industries, les commerces et les institutions exigées par le Gouvernement dans le cadre de la stratégie Québécoise d'eau potable.

**Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil municipal**

Autorisation de signataire - Contrat d'exécution de l'œuvre d'art

**AUTORISATION DE SIGNATAIRE - CONTRAT D'EXÉCUTION DE L'ŒUVRE D'ART**

**R. 2017-008**

**AUTORISATION DE SIGNATAIRE - CONTRAT D'EXÉCUTION DE L'ŒUVRE D'ART**

Madame la conseillère Lise Blackburn propose, appuyée par Madame la conseillère Nathalie Larouche d'autoriser Monsieur Normand Desgagné, directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité de L'Ascension de Notre-Seigneur le contrat d'exécution de l'œuvre d'art du Centre de Loisirs multifonctionnel.

**Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil municipal**

Autorisation de signataire - Entente de contribution non remboursable selon le Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150<sup>ième</sup>

**AUTORISATION DE SIGNATAIRE - ENTENTE DE CONTRIBUTION NON REMBOURSABLE SELON LE PROGRAMME D'INFRASTRUCTURE COMMUNAUTAIRE DE CANADA 150<sup>IE</sup>ME**

**R. 2017-009**

**AUTORISATION DE SIGNATAIRE - ENTENTE DE CONTRIBUTION NON REMBOURSABLE SELON LE PROGRAMME D'INFRASTRUCTURE COMMUNAUTAIRE DE CANADA 150<sup>IE</sup>ME**

Monsieur le conseiller Jean Tremblay propose, appuyé par Monsieur le conseiller Louis Harvey d'autoriser Monsieur Normand Desgagné, directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité de L'Ascension de Notre-Seigneur le contrat d'exécution de l'œuvre d'art du Centre de Loisirs multifonctionnel.

**Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil municipal**

Services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé de l'UMQ

**SERVICES PROFESSIONNELS D'UN CONSULTANT EN ASSURANCES COLLECTIVES POUR LES MUNICIPALITÉS ET ORGANISMES, DANS LE CADRE D'UN ACHAT REGROUPÉ DE L'UMQ**

**R. 2017-010**

**SERVICES PROFESSIONNELS D'UN CONSULTANT EN ASSURANCES COLLECTIVES POUR LES MUNICIPALITÉS ET ORGANISMES, DANS LE CADRE D'UN ACHAT REGROUPÉ DE L'UMQ**

ATTENDU que la Municipalité L'Ascension de Notre-Seigneur a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de former, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un regroupement pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé de l'UMQ

ATTENDU que les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* permettent à une municipalité de conclure avec l'UMQ une telle entente ;

ATTENDU que la Municipalité de L'Ascension de Notre-Seigneur désire se joindre à ce regroupement ;

ATTENDU que conformément à la loi, l'UMQ procédera à un appel d'offres public pour octroyer le contrat ;

ATTENDU que l'UMQ prévoit lancer cet appel d'offres à l'hiver 2017;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Louis Harvey,

APPUYÉ par Madame la conseillère Nellie Fleury,

ET RÉSOLU L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

Que la Municipalité de L'Ascension de Notre-Seigneur confirme son adhésion au regroupement de l'UMQ pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé et confie à l'UMQ le processus menant à l'adjudication du contrat ;

Que le contrat octroyé sera d'une durée d'une année, renouvelable d'année en année sur une période maximale de cinq ans ;



Que la Municipalité de L'Ascension de Notre-Seigneur s'engage à fournir à l'UMQ, dans les délais fixés, les informations nécessaires à l'appel d'offres;

Que la Municipalité de L'Ascension de Notre-Seigneur s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé;

Que la Municipalité de L'Ascension de Notre-Seigneur s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1.15 % des primes totales versées par la municipalité ;

**Adoptée**

Acceptation de la dérogation mineure de M. Maxime Villeneuve en regard de la propriété située au 1330, 2<sup>ième</sup> Rue Est

**ACCEPTATION DE LA DÉROGATION MINEURE DE M. MAXIME VILLENEUVE EN REGARD DE LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 1330, 2<sup>ÈME</sup> RUE EST**

**R. 2017-011**

**ACCEPTATION DE LA DÉROGATION MINEURE DE M. MAXIME VILLENEUVE EN REGARD DE LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 1330, 2<sup>ÈME</sup> RUE EST**

ATTENDU que les membres du conseil municipal prennent connaissance de la demande de dérogation mineure soumise par Monsieur Maxime Villeneuve à l'effet de régulariser la marge latérale de la remise à au moins 0.51 mètres alors que le Règlement de zonage prévoit à l'article 5.5.1.5.4 que la marge de recule latérale soit d'au moins 0.6 mètres;

ATTENDU que suite à la recommandation donnée par le comité consultatif d'urbanisme informant le conseil que la demande devrait être acceptée, la parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Lise Blackburn,

APPUYÉE par Monsieur le conseiller Louis Harvey,

ET RÉSOLU L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

Que la demande de dérogation soumise pour la propriété située au 1330, 2<sup>ième</sup> Rue Est, soit et est acceptée par la Municipalité de L'Ascension de Notre-Seigneur, à l'effet de permettre la marge de recule latérale de la remise à 0.51 mètres en regard des éléments inscrits à la résolution du Comité consultatif d'Urbanisme.

**Adoptée**

Appui et adhésion à ``Alliance Forêt Boréale``

**APPUI ET ADHÉSION À ``ALLIANCE FORÊT BORÉALE``**

**R. 2017-012**

**APPUI ET ADHÉSION À ``ALLIANCE FORÊT BORÉALE``**

ATTENDU que la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier*, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2013, a amené des changements importants dans la gestion des forêts publiques du Québec;

- ATTENDU que les principaux objectifs de cette loi sont :
- assurer la pérennité du patrimoine forestier et implanter un aménagement durable des forêts;
  - favoriser un aménagement écosystémique et une gestion intégrée et régionalisée des ressources et du territoire forestier;
  - soutenir la viabilité des collectivités forestières;
  - etc.
- ATTENDU que depuis quelques années, la dimension environnementale prend le pas sur les autres dimensions du développement durable (économique et sociale), marquant ainsi un net déséquilibre parmi ces dimensions;
- ATTENDU que depuis l'année 2000, la région du Saguenay-Lac-St-Jean (SLSJ), tout comme le Québec, a subi une importante diminution de sa possibilité forestière résineuse;
- ATTENDU que la problématique du rétablissement du caribou forestier et l'instauration éventuelle d'aires protégées comme solution potentielle est un enjeu majeur à suivre de près;
- ATTENDU qu'à l'initiative de la Conférence régionale des élus (CRÉ) du SLSJ en 2014, « ALLIANCE FORÊT BORÉALE » a été constituée, laquelle a pour objets :
- Créer et gérer un fonds de promotion du développement lié à l'exploitation durable de la forêt boréale et de nos ressources naturelles;
  - Coaliser les organismes privés et publics des régions où la forêt boréale est présente;
  - Coaliser les acteurs socioéconomiques afin de faire la promotion et la défense de la foresterie durable, du droit de récolter et de créer de la richesse en lien avec la mise en valeur;
  - Documenter et travailler à l'augmentation de la possibilité forestière dans un objectif de quantité et de qualité;
  - Organiser des collectes de fonds par voie de souscription publique ou autre;
  - Faire des représentations auprès des gouvernements en lien avec les objectifs ci-haut mentionnés;
  - Supporter le développement de la recherche afin de développer les connaissances en lien avec les objectifs ci-haut mentionnés.
- ATTENDU qu'un plan d'actions a été élaboré et adopté par le conseil d'administration d'ALLIANCE FORÊT BORÉALE, laquelle s'est dotée de la Vision commune :
- « Une forêt boréale aux ressources durables, plus productive, mieux aménagée, aux usages multiples et qui contribue davantage à l'économie de la région et des collectivités qui y habitent »*
- ATTENDU qu'une partie importante l'économie régionale est tributaire de l'exploitation de la matière ligneuse;
- ATTENDU que plusieurs municipalités du Québec et de l'Ontario sont interpellées pour adhérer à ALLIANCE FORÊT BORÉALE et à promouvoir ses actions;

POUR CES MOTIFS:

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Lise Blackburn,

APPUYÉE par Monsieur le conseiller Louis Harvey,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

Que le Conseil de la municipalité de L'Ascension de Notre-Seigneur:

- appuie les démarches initiées par ALLIANCE FORÊT BORÉALE;
- signifie son adhésion à cette entité en complétant le formulaire; et,
- s'engage à promouvoir les actions ciblées par l'organisme.

**Adoptée**

Contribution  
au transport  
adapté de Lac  
St-Jean-Est  
2017

**CONTRIBUTION AU TRANSPORT ADAPTÉ DE LAC-SAINT-JEAN-EST 2017**

**R. 2017-013**

**CONTRIBUTION AU TRANSPORT ADAPTÉ DE LAC-SAINT-JEAN-EST 2017**

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Nellie Fleury,

APPUYÉE par Madame la conseillère Lise Blackburn,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

Que la Municipalité de L'Ascension-de-Notre-Seigneur s'implique au niveau régulier de transport adapté aux personnes handicapées en acceptant les prévisions budgétaires pour l'année 2017 préparées par la Corporation du Transport adapté Lac St-Jean Est et présentées par la Ville d'Alma mandataire, par conséquent, elle consent à participer au financement d'un tel transport pour personnes handicapées selon les modalités suivantes:

1. La Municipalité remettra à titre de contribution financière à la Corporation du Transport adapté Lac St-Jean Est (organisme responsable du transport) au cours de la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017 un montant de 3 134 \$ à être versé en un versement pour le 1<sup>er</sup> mars 2017.
2. Ce montant, additionné aux contributions financières des autres municipalités participantes et aux revenus provenant des usagers, représentera 25 % des prévisions budgétaires de revenus totaux de 405 687 \$ devant être défrayés pour le service régulier de Transport adapté Lac St-Jean Est aux personnes handicapées, pour l'exercice 2017.
3. De plus, Ville d'Alma, accepte, d'une part que la subvention de 75 % des coûts de transport adapté aux personnes handicapées, prévue à l'Arrêté en conseil no: 2071-79 du onze (11) juillet 1979, soit versée directement par le Ministère des Transports à la Ville d'Alma, porte-parole des municipalités participantes dans ce dossier et, d'autre part, s'engage à veiller à la saine gestion des sommes attribuées à la Corporation du Transport adapté Lac St-Jean Est ainsi qu'à la réalisation du plan de transport adapté aux personnes handicapées approuvé par le Ministère des Transports.

**Adoptée**

## **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je, soussigné, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer la dépense mentionnée dans la résolution numéro R. 2017-013.

Signé, ce 9 janvier 2017.

---

Normand Desgagné,  
Directeur général et secrétaire-trésorier

Résidence  
Le Villageois  
Inc. – Gestion  
administrative

## **RÉSIDENCE LE VILLAGEOIS INC. – GESTION ADMINISTRATIVE**

### **R. 2017-014**

## **RÉSIDENCE LE VILLAGEOIS INC. – GESTION ADMINISTRATIVE**

ATTENDU que l'administration de la Résidence Le Villageois Inc. est sous la responsabilité du directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité, Monsieur Normand Desgagné;

ATTENDU que la Municipalité de L'Ascension-de-Notre-Seigneur dispose du système comptable de PG Mégagest pour la rémunération de ses employés(es), évitant ainsi une dépense additionnelle pour la Résidence Le Villageois inc.;

ATTENDU que la rémunération de Monsieur Normand Desgagné, soit 500 \$ par mois sera payé par la Municipalité de L'Ascension de N.-S. et que cette dernière refacturera à la Résidence Le Villageois Inc. ledit montant;

POUR CES MOTIFS:

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean Tremblay,

APPUYÉ par Madame la conseillère Lise Blackburn,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

Que cette entente est renouvelable à chaque année à moins d'avis contraire des deux parties.

**Adoptée**

## **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je, soussigné, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer la dépense mentionnée dans la résolution numéro R. 2017-014.

Signé, ce 9 janvier 2017.

---

Normand Desgagné,  
Directeur général et secrétaire trésorier

Subvention  
Office  
municipal  
d'habitation  
(OMH) –  
1<sup>er</sup> versement  
2017

**SUBVENTION OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION (OMH) –  
1<sup>ER</sup> VERSEMENT 2017**

**R. 2017-015**

**SUBVENTION OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION (OMH) –  
1<sup>ER</sup> VERSEMENT 2017**

ATTENDU que l'Office d'Habitation de L'Ascension-de-Notre-Seigneur est une corporation constituée par lettre patente émise le 14 novembre 1975;

ATTENDU le contrat d'exploitation et convention sur les subventions pour combler les déficits d'exploitation intervenue entre la Société d'Habitation du Québec et la Municipalité de L'Ascension-de-Notre-Seigneur le 24 février 1976;

ATTENDU qu'à la suite du contrat d'exploitation, la municipalité s'est engagée par résolution no.74-90 en date du 22 septembre 1974 à participer jusqu'à concurrence de 10% aux déficits d'exploitation du programme d'habitation réalisé par la Société;

POUR CES MOTIFS:

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Lise Blackburn,

APPUYÉE par Madame la conseillère Nellie Fleury,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

D'approuver le premier versement de la subvention de l'Office Municipal d'Habitation au montant de 1 504.25 \$.

**Adoptée**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je, soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer la dépense mentionnée dans la résolution numéro R. 2017-015.

Signé, ce 9 janvier 2017.

---

Normand Desgagné,  
Directeur général et secrétaire-trésorier

Compensation  
pour le service  
d'éclairage de  
chemins privés  
en vertu de  
l'article 10.1  
du protocole  
d'entente

**COMPENSATION POUR LE SERVICE D'ÉCLAIRAGE DE CHEMINS PRIVÉS  
EN VERTU DE L'ARTICLE 10.1 DU PROTOCOLE D'ENTENTE**

**R. 2017-016**

**COMPENSATION POUR LE SERVICE D'ÉCLAIRAGE DE CHEMINS PRIVÉS  
EN VERTU DE L'ARTICLE 10.1 DU PROTOCOLE D'ENTENTE**

ATTENDU que la présente entente a pour objet de régir les modalités d'application d'une aide financière fournie par la Municipalité au Regroupement des Associations de propriétaires Riverains ;

ATTENDU que pour se procurer les fonds nécessaires au versement de l'aide financière qui n'est pas payée à même le fonds général, un règlement de tarification, conformément à l'article 244.1 et suivants de la Loi sur la fiscalité municipale, a été adopté par la Municipalité ;

ATTENDU que cette tarification sera imposée à chaque propriétaire situé en bordure ou ayant accès à sa propriété à partir d'un chemin privé ouvert à la circulation publique ;

ATTENDU que la tarification pourra être différente d'une Association à l'autre ou dépendant que le propriétaire est un résident permanent ou saisonnier ;

POUR CES MOTIFS:

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Louis Harvey,

APPUYÉ par Madame la conseillère Nellie Fleury,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

Que les sommes par Association s'établissent comme suit au 31 décembre 2015 :

Lac Garnier	60.00 \$
Lac Élie-Gagnon :	00.00 \$
Petits Lacs Harvey-Renaud :	351.00 \$
Domaine des Bouleaux Blancs :	26.00 \$
Les Riverains du Lac Richard :	114.00 \$
Lac Noir :	38.00 \$
Lac Rose :	85.00 \$
	<hr/>
	674.00 \$

**Adoptée**

#### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je, soussigné, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer la dépense mentionnée dans la résolution numéro R. 2017-016.

Signé, ce 9 janvier 2017.

\_\_\_\_\_  
Normand Desgagné,  
Directeur général et secrétaire-trésorier

Autorisation  
des versements  
prévus au  
tableau des  
cotisations et  
contributions  
année 2017

#### **AUTORISATION DES VERSEMENTS PRÉVUS AU TABLEAU DES COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS ANNÉE 2017**

##### **R. 2017-017**

#### **AUTORISATION DES VERSEMENTS PRÉVUS AU TABLEAU DES COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS ANNÉE 2017**

Monsieur le conseiller Louis Harvey propose, appuyé par Madame la conseillère Nathalie Larouche d'autoriser le versement des cotisations et contributions suivantes :

Corporation des Officiers municipaux en bâtiment	402.41 \$
Portail Québec municipal	321.93 \$
Association québécoise d'urbanisme	158.67 \$
CRSBP	8 400.97 \$

Réseau culturel du Saguenay Lac-St-Jean	
Association Touristique Régionale	584.05 \$
Club social des pompiers volontaires – Caserne 34	1 700 \$
Socan	113.46 \$
FQM	1 399.45 \$
Association des directeurs municipaux du Québec	790.69 \$

**Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil municipal**

### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je, soussigné, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les dépenses mentionnées dans la résolution numéro R. 2017-017.

Signé, ce 9 janvier 2017.

\_\_\_\_\_  
Normand Desgagné,  
Directeur général et secrétaire-trésorier

Octroi d'une  
subvention  
à divers  
organismes

### **OCTROI D'UNE SUBVENTION À DIVERS ORGANISMES**

**R. 2016-018**

### **OCTROI D'UNE SUBVENTION À DIVERS ORGANISMES**

ATTENDU que la municipalité a reçu quelques demandes d'aide financière au cours du dernier mois;

ATTENDU que les élus municipaux jugent à propos de donner suite à quelques-unes d'entre-elles;

ATTENDU les dispositions de l'article 8 du Code Municipal;

POUR CES MOTIFS:

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Nellie Fleury,

APPUYÉ par Madame la conseillère Lise Blackburn,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

De verser les subventions aux organismes suivants:

Mouvement des Femmes Chrétiennes 400 \$

Solican 300 \$

**Adoptée**

## **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je, soussigné, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les dépenses mentionnées dans la résolution numéro R. 2017-018.

Signé, ce 9 janvier 2017.

---

Normand Desgagné,  
Directeur général et secrétaire-trésorier

Rapport  
mensuel  
du maire  
suppléant

### **RAPPORT MENSUEL DU MAIRE**

Monsieur le maire fournit de l'information à l'assistance sur différents dossiers.

Affaires  
nouvelles

### **AFFAIRES NOUVELLES**

Aucun sujet n'est discuté à cet item.

Période de  
questions des  
citoyens

### **PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

Les élus municipaux répondent aux questions de l'assistance.

Levée de  
la séance  
ordinaire

### **LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

#### **R. 2017-019**

### **LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

N'ayant plus d'item à l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean Tremblay,

APPUYÉ par Madame la conseillère Nathalie Larouche,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) :

De lever la présente séance ordinaire à 20h35.

**Adoptée**

---

LOUIS OUELLET, maire

---

NORMAND DESGAGNÉ,  
Directeur général et secrétaire-trésorier



